

## Conditions d'adhésion

1. L'adhésion commence dès la confirmation par la FeWeb de la demande d'adhésion par le membre candidat. Le paiement de la cotisation donne droit aux services courants au prix membre tels que mentionnés sur le site web sous la rubrique "avantages aux membres".
2. L'adhésion est valable un an à compter du paiement et est automatiquement renouvelée à moins que le paragraphe ne soit renouvelé au plus tard 3 mois avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle annule l'année d'adhésion par écrit ou par e-mail. En cas de résiliation tardive l'adhésion peut être annulée, mais le paiement de la cotisation reste due. La collecte peut être sous-traitée à un tiers.
3. Si la cotisation n'a pas été payée, le membre ne peut pas recevoir moyen de réclamer des services au prix membres. L'association est autorisée à ne plus rendre certains services réservés aux membres (par exemple l'accès à l'extranet des membres, l'envoi de la newsletter, l'accès réservé aux membres) et/ou demander de payer une surcharge 'non-membres' pour les services reçus.
4. La demande de paiement de l'adhésion se fait soit par le biais d'une demande de paiement (après le paiement, une facture sera envoyée) ou par le biais d'une facture. En cas de non-paiement d'une facture des intérêts de retard (1% par mois et 100 euros de frais forfaitaires) peuvent être facturés en cas de retard de paiement. Le délai de paiement est ponctuel 14 jours après réception de la facture ou de la demande de paiement.
5. Si le membre ne paie pas la cotisation pour l'année x, l'adhésion pour l'année x+1 ne prend effet qu'après paiement de la cotisation pour l'année x. Dans ce cas, aucune réclamation ne peut être faite pour les services de l'année x.

Version 2.0 - 20/12/2018